



# Richelieu Gestion

## Lettre d'information aux porteurs du FCP Richelieu Pragma Europe ISIN FR0007045737, FR0010906321, FR0013286424

Paris, le 22 juillet 2020

Objet : modification du FCP Richelieu Pragma Europe

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du FCP Richelieu Pragma Europe géré par la société de gestion Richelieu Gestion et nous vous en remercions. Nous vous informons par la présente lettre des modifications impactant le prospectus et la gestion mise en œuvre par votre FCP.

### 1. L'opération

La Société de Gestion a décidé d'intégrer dans la méthode de gestion de votre FCP un filtre lié à l'application de critères extra-financiers de type ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette opération est motivée par la volonté de déployer progressivement dans la gamme de produits Richelieu Gestion une stratégie d'investissement prenant en compte des critères de sélection ESG. Le premier FCP à avoir intégré ces critères a été le FCP Richelieu CityZen (actions des pays de l'Union Européenne) au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

Les critères extra-financiers sont basés sur les 3 piliers E, S et G (Environnement, Social et Gouvernance), eux-mêmes pouvant être décomposés en 6 domaines : le comportement entre les clients et les fournisseurs (e.g. délais de règlement), le respect des droits de l'homme (e.g. régions d'approvisionnement de matières premières), l'environnement (e.g. impacts d'un processus de production), l'engagement auprès des communautés (e.g. apports de solutions pour réduire des problèmes de santé publique), la gouvernance d'entreprise (e.g. indépendance des membres du Conseil d'Administration), et les ressources humaines (e.g. formation des employés).

Ainsi, votre FCP appliquera une approche « Best in Class » qui retient les meilleurs acteurs dans l'univers d'investissement de chaque secteur dans l'univers d'investissement éligible en fonction de leur notation ESG. Ainsi, seuls 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus, excluant les 20% d'émetteurs ayant obtenu la moins bonne. La part de votre FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités et assimilés (y inclus OPC monétaires).

**Cette opération, qui ne nécessite pas l'obtention d'un agrément de l'Autorité des marchés financiers, sera mise en œuvre le 31 juillet 2020.**

### 2. Les modifications entraînées par l'opération

Ces modifications ont les impacts suivants :

#### - Profil de risque

**Modification du profil rendement / risque : NON**

**Augmentation du profil rendement / risque : NON**

- **Légère évolution de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement** sans augmentation du profil de rendement/risque supérieur à 20% de l'actif net. La rédaction de l'objectif de gestion est revue pour intégrer l'application du filtre ESG, et la rédaction de la stratégie d'investissement est modifiée pour intégrer une première étape relative à l'application d'une analyse extra-financière ESG avant la deuxième étape qui est constituée de la sélection de titres. Ce paragraphe relatif à la

sélection de titres inclus l'ancienne rédaction de la stratégie d'investissement *réécrite pour la détailler sans pour autant changer le style de gestion mis en œuvre.*

- **Augmentation des frais :** **NON**
- **Autres modifications :** **NON**

Vous trouverez un tableau comparatif des modifications effectuées annexé à ce courrier.

### **3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et du prospectus modifiés, disponibles sur le site de Richelieu Gestion : [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com) ou sur simple demande auprès de RICHELIEU GESTION 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 paris.

Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de ces placements.

Nous vous prions de bien vouloir noter que :

- Si la modification vous convient en l'état, aucune action de votre part n'est requise ;
- Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais ;
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons alors à prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur pour obtenir de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Richelieu Gestion

ANNEXE – RECAPITULATIF DES MODIFICATIONS

	<b>Ancienne rédaction</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
<i>Objectif de gestion</i>	L'objectif du FCP est de rechercher, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice EURO STOXX® (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée, par la gestion active d'un portefeuille d'actions (ou titres assimilés éligibles au PEA) émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, sélectionnées de façon opportuniste.	L'objectif du FCP est de rechercher, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice EURO STOXX® (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée, par la gestion active d'un portefeuille d'actions (ou titres assimilés éligibles au PEA) émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, sélectionnées de façon opportuniste et en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).
<i>Stratégie d'investissement</i>	<p>La stratégie de ce FCP, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner sur la base d'une analyse fondamentale des actions de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne. Cette analyse fondamentale se base sur une étude approfondie des sociétés, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.</p> <p>Les thématiques d'investissement recherchées par l'équipe de gestion sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anomalie de valorisation : les sociétés que l'équipe de gestion estime faiblement valorisées par le marché à un moment donné ou traversant provisoirement une période troublée (i.e. sociétés dont l'activité a été touchée par un cycle défavorable et pour lesquelles l'équipe de gestion pense qu'un retournement de cycle devrait raisonnablement mener à une amélioration de résultats).</li> <li>- Croissance : entreprises disposant d'avantages compétitifs qui renforcent leurs positions concurrentielles via une croissance organique ou une croissance externe ;</li> <li>- Accélération : entreprises dont l'analyse fait ressortir un accroissement de la rentabilité des capitaux investis dans la durée ;</li> <li>- Actif rare et opération financière : entreprises ayant construit ou acquis un actif quasi-unique ou pouvant être une cible d'opérations financières (OPA, OPRA, OPE, fusion, scission, cession, etc.).</li> </ul> <p>L'actif net du FCP est exposé de 60% à 100% aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion (croissance vs value, défensifs vs cycliques, etc.), et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence.</p>	<p>La stratégie de ce FCP, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner des actions de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne sur la base, d'une part, d'une analyse extra-financière ESG et, d'autre part, d'une analyse fondamentale.</p> <p>1. L'analyse extra-financière ESG :</p> <p>L'univers d'investissement n'exclut aucun secteur mais est réduit par l'exclusion d'émetteurs sur la base de critères extra-financiers ESG fournis par un prestataire tiers spécialisé.</p> <p>Le FCP applique une approche « Best in Class » qui retient les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement éligible en fonction de leur notation ESG. Ainsi, seuls 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus, excluant les 20% d'émetteurs ayant obtenu la moins bonne.</p> <p>Dans le cas où un émetteur verrait sa notation ESG être dégradée dans le dernier quintile de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion aura le choix entre céder les titres détenus en portefeuille dans un délai maximal de 3 mois. La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités et assimilés (y inclus OPC monétaires).</p> <p>Les critères extra-financiers sont basés sur les 3 piliers E, S et G (Environnement, Social et Gouvernance), eux-mêmes pouvant être décomposés en 6 domaines : le comportement entre les clients et les fournisseurs (e.g. délais de règlement), le respect des droits de l'homme (e.g. régions d'approvisionnement de matières premières), l'environnement (e.g. impacts d'un processus de production), l'engagement auprès des communautés (e.g. apports de solutions pour réduire des problèmes de santé publique), la gouvernance d'entreprise (e.g. indépendance des membres du Conseil d'Administration), et les ressources humaines (e.g. formation des employés).</p> <p>2. La sélection de titres :</p> <p>La sélection de titres repose principalement sur deux approches complémentaires : macro-économique (ou « top-down ») et micro-économique (ou « bottom-up »).</p> <p>La première approche consiste à intégrer les</p>

	<p>Dans ce cadre, l'équipe de gestion se fonde sur sa propre analyse ainsi que sur des études réalisées par les intermédiaires financiers (« brokers ») sélectionnés par la société de gestion.</p>	<p>anticipations macro-économiques des équipes de gestion, pour orienter le positionnement ou la sensibilité du FCP via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les thématiques à prospecter (les sociétés faiblement valorisées et pour lesquelles l'équipe de gestion pense qu'un retournement est visible ; les entreprises de croissance ou en accélération du rythme de croissance de leurs profits ; les actifs rares ou pouvant être cibles d'opérations financières),</li> <li>- les facteurs à intégrer dans la construction de portefeuille (valeur : sociétés à faible valorisation ; qualité : sociétés à forte rentabilité ; faible volatilité : sociétés avec un beta, ou une sensibilité, généralement inférieur à celui du marché ; momentum : les titres boursiers ayant bien performé dans le passé ; rendement : sociétés avec des dividendes plus élevés que la moyenne ; taille : sociétés avec une plus petite capitalisation), et</li> <li>- une position de trésorerie nette plus ou moins élevée.</li> </ul> <p>Ensuite, la deuxième approche consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation. Dans ce cadre, l'équipe de gestion se fonde sur sa propre analyse ainsi que sur des études réalisées par les intermédiaires financiers (« brokers ») sélectionnés par la société de gestion.</p> <p>L'actif net du FCP est exposé de 60% à 100% aux actions des pays de l'Union européenne de toutes tailles de capitalisations (majorité de grandes capitalisations en se basant sur le seuil de 5 milliards d'euros établi par l'ESMA), sans contrainte de style de gestion (croissance vs value, défensifs vs cycliques, etc.), et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence.</p>
--	---	--